

Sujet : [INTERNET] projet modification PLU N2 FONTENAY EN PARISIS 95190

De : Florence EUDELIN <florence.eudeline@wanadoo.fr>

Date : 28/06/2019 06:36

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur

suite à l'avis de modification du PLU N2 APPOSE AU CLOS MARIE Fontenay en Parisis 95190 concernant la construction d'un Haras sur une durée de 4ans.

j'emet un avis défavorable cela ne servira à rien, que fera la commune de cet endroi par la suite.

Cette construction va apporter à la commune et aux riverains proches que des nuisances bruits poussière ect.plus dépot des déchets, polution.

les enfants de fontenay n'ont pas subir ces troubles et ni les riverains proches,il y a un risque de pollution des nappes d'eaux souterraines propre à la consommation.

je suis contre ce projet qui va améner des nuisances pendant 4 ans . le centre équestre doit garder sa place et n'a pas à subir cette construction le centre de loisir doit être un endroit calme.

Notre commune doit garder son aspect village nous n'avons pas besoin de cela.

Fontenay n'est pas une déchéterie que fera la commune de fontenay avec cet infrastructure par la suite.(rien peut-être des impots supplémentaires)

La priorité c'est la polution et l'enfouissement des déchets qui resterons là cela est inadmissible.

Nous sommes totalement contre ce projet .

MR ET MME EUDELIN